

DEPARTEMENT DU LOIRET

.....
Arrondissement d'ORLÉANS
.....

Canton de MEUNG sur LOIRE

.....
COMMUNE
DE
CERCOTTES
45520

ARRETE n°17/2026

AUTORISANT DES TRAVAUX
Route de Gidy
POSE DE FOURREAUX ENTRE DEUX CHAMBRES

Le Maire,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU le Code de la Route et notamment l'article R 411 – 8,

VU l'instruction interministérielle sur la signalisation routière (livre I – 8^{ème} partie – signalisation temporaire) approuvée par l'arrêté interministériel du 6 novembre 1992 modifié par l'arrêté du 4 janvier 1995,

VU la demande de permission de travaux en date du 6 juillet 2026 formulée par M. Paul BARRIQUAND, représentant la société SIPARTECH à Paris (75009), agissant dans le cadre de travaux de terrassement pour la pose de deux fourreaux entre la chambre ZAYO et la chambre SIPARTECH,

ARRÊTE

Article 1 : Dans le cadre du déploiement du réseau de télécommunication de la société SIPARTECH, le pétitionnaire est autorisé à effectuer des travaux de génie civil sur la DR 102 à CERCOTTES.

Ces travaux consistent à la création de 6 mètres de GC avec la pose de deux fourreaux de 60 mètres entre deux chambres déjà existantes.

Article 2 : La présente permission de voirie est valable durant 10 jours à partir du 16 juillet, et ce, pendant toute la durée des travaux.

Article 2 : La signalisation réglementaire conforme aux dispositions de l'instruction interministérielle sur la signalisation routière sera mise en place et entretenue par le pétitionnaire.

Article 4 : Ampliation du présent arrêté sera adressée :

- Au Commandant de la Gendarmerie d'ARTENAY/ PATAY
- A la société SIPARTECH – 7 rue Auber 75009 PARIS

qui, pour chacun, sera chargé de son application.

Fait à Cercottes, le 9 juillet 2026

Le Maire,

Martial SAVOURE-LEJEUNE

